



COMMUNE DE GRENS

Préavis no 2 / 2023

Au Conseil Général de Grens

**Réaménagement de la place de sports –
parcelle no 38**

Délégue municipale

Mireille Triboullier, Municipale

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Les bienfaits du sport en plein air sont nombreux et ne sont plus à démontrer.

Lieux de rencontres privilégiés et véritables outils d'intégration les infrastructures sportives en plein air offrent à la population l'opportunité de pratiquer des activités sportives variées, de promouvoir la santé par le sport, de renforcer le lien social, tout en permettant de sensibiliser les jeunes aux valeurs essentielles que sont les loisirs sportifs en plein air.

La Municipalité souhaite offrir à la population un espace de détente, de sport, de jeux et de loisirs en extérieur diversifié et permettant à la population de pratiquer des activités physiques dans un environnement réaménagé. Le terrain actuel devient vétuste et n'attire plus les habitants de notre commune.

2. CONTEXTE

Afin de répondre à ces réflexions, la Municipalité souhaite réaménager la parcelle no 38 afin de créer un concept permettant de réunir, par le biais du sport, toutes les tranches d'âge de la population sur un même espace.

3. LE PROJET

Dans cette optique, les aménagements suivants sont envisagés :

- Remise à niveau et redimensionnement du terrain de football actuel (nouvelles dimensions 30m x 20m correspondant aux normes officielles).
- Réalisation d'un demi-terrain de basket
- Création d'un espace de « street workout » et de steppers.
- Installation d'une table de ping-pong
- Intégration du terrain de pétanque actuel qui conservera le même emplacement que celui existant actuellement.
- Création d'un sentier en copeaux qui longera le haut de la place de sport et redescendra jusqu'au trottoir de la route du village, dans un esprit identique à celui d'une piste finlandaise. Ce sentier pourra également être utilisé pour effectuer de la marche à pieds nus, pratique qui améliore le sens de l'équilibre, stimule la circulation sanguine et le métabolisme et renforce les muscles, tendons et ligaments.

Ce projet intègre également la construction d'un chemin d'accès piétonniers ainsi que l'installation de nouvelles clôtures pare-ballons. Des bancs seront intégrés dans la pente du terrain ainsi que le long de la piste de pétanque. Une « box » connectée permettra de proposer du petit matériel sportif aux utilisateurs.

Afin de créer un espace convivial et utilisé par toutes les tranches d'âges de la population, un espace pique-nique sera créé et une fontaine à eau sera mise en place. Cette zone de détente sera arborisée afin de proposer un lieu ombragé de manière naturelle.

Le plan ci-dessous présente ces différents réaménagements.



4. COÛT DES TRAVAUX

Afin de pouvoir connaître le montant de ce projet, la Municipalité a mandaté la société Real Sports à Rossens pour effectuer toutes les phases d'avant-projet de ce réaménagement. Cette société a été choisie sur la base de sa très grande expérience dans des projets similaires, projets également réalisés dans notre région.

Le coût de ce projet est estimé à

CHF 355'000.00
=====

Le montant de CHF 35'000.—correspondant au solde des préavis 2a et 2b de l'année 2022 sera utilisé pour le financement de ce projet.

Le coût de ce projet est un coût estimé avant soumission car il fera encore l'objet de deux appels d'offres supplémentaires.

Ce projet sera financé par la trésorerie courante et amorti sur 10 ans. Il ne générera aucun coût supplémentaire au compte de fonctionnement au-delà de l'entretien courant existant.

5. AIDE FINANCIERE ET SUBVENTIONS

L'Etat de Vaud ainsi que la Fondation du sport vaudois soutienne la promotion de la santé par le sport et l'activité physique. La réalisation de ce projet entre dans les critères d'octroi d'un soutien financier de ces deux organismes.

La Municipalité a également rencontré les responsables de la société Cytiva afin de leur présenter ce projet et solliciter leur soutien financier. Ces derniers sont enthousiastes et vont étudier une éventuelle participation financière au projet.

CONCLUSION

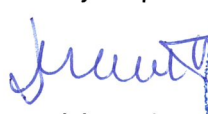
C'est pourquoi au vu de ce qui précède, et compte tenu des présentes explications, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE GRENS

- Vu** le Préavis Municipal No 2/2023 concernant le réaménagement de la place de sports, parcelle no 38
- Où** les rapports de la Commission de gestion et de la commission d'urbanisme
- Attendu** que ceux-ci ont été régulièrement portés à l'ordre du jour
- Décide** d'accepter d'allouer la somme de CHF 355'000.-- au réaménagement de la place de sports tel que présenté.

Ainsi délibéré par la Municipalité de Grens en séance du 15 mai 2023 pour être soumis à l'approbation du Conseil Général.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE GRENS

La Syndique

I. Jaquet



La Secrétaire

E. Brocher-Hürner